

Commémoration du 19 mars : Journée nationale du souvenir Guerres d'Algérie, Tunisie et Maroc

Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit années de guerre en Algérie. De 1954 à 1962, le bilan humain est lourd tant du fait de la guerre que des violences qui s'ensuivirent. Une journée nationale a été rendue officielle par la loi du 6 décembre 2012. Comme chaque année, la Ville de Saint-Nazaire tient à rendre hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie ainsi qu'à celles des combats en Tunisie et au Maroc.

Deux cérémonies commémoratives se suivront à Saint-Nazaire mardi 19 mars

à 10h au Monument aux Morts, square Philippe Delorme - quartier de l'Immaculée

Rassemblement Place de l'église, puis départ en cortège vers la Stèle du souvenir pour la cérémonie organisée par la FNACA - Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

- o Lectures de l'ordre du jour du Général Ailleret et du message de la FNACA par André Tessier, président du Comité FNACA l'Immaculée

- o Dépôt de gerbes par Alain Manara, adjoint au quartier de l'Immaculée et André Tessier, président du Comité FNACA l'Immaculée

- o Hommage aux morts (sonnerie aux Morts / minute de silence / la Marseillaise)

à 11h30 à la stèle du square du 19 mars 1962 - Skatepark de Saint-Nazaire Cérémonie officielle présidée par Eric de WISPELAERE, sous-préfet de Saint-Nazaire

- o Lecture du message de la FNACA par Eugène Briand, président du Comité FNACA de Saint-Nazaire

- o Lecture du message de Madame Patricia MIRALLES Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, par Éric de WISPELAERE, sous-préfet de Saint-Nazaire

- o Lecture des noms des 16 Nazairiens Morts pour la France au cours de la Guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

- o Dépôt de gerbes Hommage aux morts (sonnerie aux Morts / minute de silence / la Marseillaise)

SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION INVITATION PRESSE

Organisation de la circulation pendant les cérémonies du 19 mars. Circulation interdite durant le temps de passage du cortège, de 9h30 à 10h10, rue Jules Simon (entre la rue E. Lavis et la rue P. Delorme) et de 10h30 à 12h30, bd Albert 1er (entre la rue J. Mansart et la rue A. Le Nôtre).. Stationnement interdit, de 9h30 à 10h30, Square Georges Béniguel et réservé aux invité-es de la cérémonie, de 10h30 à 12h30, rues A. Le Nôtre et J. Mansart.. Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants, de 10h30 à 12h30, rue A. Le Nôtre (au niveau de la rue de Pornichet).. Pratique interdite sur le Skatepark le temps de la cérémonie.

Votre contact

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr